



**Neuville  
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille – Métropole Européenne  
de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 3 décembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 27 novembre 2020

Secrétaire de séance : Monsieur Clément VERRAEST

L'An deux mil vingt, le trois décembre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Marie TONNERRE-DESMET, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (18) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Marylène HEYE, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Éric DOCQUIER, Madame Lilliane DENYS, Monsieur Gérard REMACLE, Monsieur Denis FONTAINE, Monsieur Luc LECRU, Monsieur Philippe SIX, Monsieur Jérôme LEMAY, Madame Sophie CANTON, Madame Aurélie LAPERE, Monsieur Robin DELPLANQUE, Monsieur Clément VERRAEST.

Excusé(s) ou Absent(s) : (15) Madame Sylvie DELPLANQUE (pouvoir donné à Mme Maria Pilar DESRUMEAUX), Monsieur Jimmy COUPÉ (pouvoir donné à M. Jérôme LEMAY), Monsieur Laurent DEGRYSE (pouvoir donné à Mme le Maire), Monsieur Marc DUFOUR (pouvoir donné à M. Alain RIME), Madame Apolline ARQUIER (pouvoir donné Mme Marie-Stéphanie VERVAEKE), Madame Isabelle VERBEKE (pouvoir donné à M. Eric DOCQUIER), Madame Claudine HEYMAN (pouvoir donné à M. Philippe VYNCKIER-LOBROS), Madame Emmanuelle VANDOORNE (pouvoir donné à Mme Sophie CANTON), Madame Sophie BELE (pouvoir donné à M. Robin DELPLANQUE), Madame Anne VÉRISIMO (pouvoir donné à Mme Marylène HEYE), Monsieur Antoine MEESCHAERT (pouvoir donné à Mme Aurélie LAPERE), Monsieur Julien DEWAELE (pouvoir donné à M. Luc LECRU), Madame Coralie PERIER (pouvoir donné M. Thierry VANELSLANDE), Madame Sandra VANELSLANDE (pouvoir donné à Mme Lilliane DENYS), Mme Camille VYNCKIER-LOBROS (pouvoir donné à M. Clément VERRAEST).

**15 - AVENANT A LA CONVENTION INTERCOMMUNALE ENTRE LES VILLES DE NEUVILLE-EN-FERRAIN, DE RONCQ ET DE TOURCOING PORTANT CREATION D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE EN VUE DE L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION MUTUALISEE DES REPAS SCOLAIRES – RAPPORT D'ACTIVITE 2019 - VERSEMENTS DE REGULARISATION – PARTICIPATION 2021 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Rapport de Monsieur Alain RIME, Premier adjoint au maire chargé du budget, des finances de la mutualisation, de la restauration et de la démocratie participative.

Vu en commission générale le lundi 23 novembre 2020

-Vu la délibération n°22 du Conseil Municipal du 9 décembre 2016, engageant la commune de Neuville-en-Ferrain dans une démarche de mutualisation, par voie d'« entente intercommunale », avec les communes de Tourcoing et de Roncq portant sur la mutualisation de la production des repas scolaires à compter de l'année 2017.

-Vu les articles 1.6.1 à 1.6.4 de la convention de mutualisation signée à cet effet et prévoyant la présentation annuelle d'un rapport d'activité établissant le coût de revient de production constaté de l'année antérieure et donnant lieu à un versement de régularisation d'une collectivité vers l'autre au titre de l'année écoulée, en l'occurrence 2019.

- Vu les articles 1.6.3 et 1.6.5 l'article 1.6.3 de cette même convention prévoyant également l'établissement d'un avenant annuel à la convention destiné à déterminer le montant de la participation que les communes de Roncq et de Neuville-en-Ferrain auront à verser à Tourcoing pour l'année 2021.

-Vu les conclusions des conférences intercommunales des 6 octobre et 24 novembre 2020.

Les Villes de Neuville-en-Ferrain, de Roncq et de Tourcoing se sont engagées en janvier 2017 dans une démarche de mutualisation en créant par convention une « entente intercommunale » portant sur la mutualisation de la production des repas scolaires.

Cette convention prévoit dans ses articles 1.6.1 à 1.6.5 la présentation annuelle d'un rapport d'activité qui établit le coût de revient de production constaté de l'année antérieure (1). Cette analyse financière permet d'établir le montant du versement de régularisation d'une collectivité vers l'autre au titre de l'année écoulée, en l'occurrence 2019 (2).

Le principe de mutualisation des moyens étant fondé sur le partage des risques entre les trois villes parties de l'Entente, les Villes de Neuville-en-Ferrain et de Roncq versent annuellement en 4 échéances une participation de fonctionnement (3) établie depuis les effectifs prévisionnels pour les repas à produire de l'année n+1 valorisée par le coût de production réel constaté de l'année n-1, majoré d'un coefficient de correction adopté en Conférence Intercommunale.

De même, chaque commune participe, au prorata des volumes de la production des repas qui la concerne, aux investissements nécessaires à la mutualisation par le biais du versement d'une subvention d'équipement (4).

L'ensemble de ces éléments a été présenté et validé en Conférence Intercommunale réunie en deux séances : le mardi 6 octobre 2020 et le mardi 24 novembre 2020.

### **1) Calcul du coût de revient réel des repas produits :**

Le rapport d'activité (documents en annexe) présente le bilan de la mutualisation de la cuisine centrale de Tourcoing pour l'année 2019.

En synthèse, il apparaît un coût de production réel constaté par la cuisine centrale de 2,9380 € pour un repas à destination des enfants (scolaires et ACM).

	<b>Repas scolaires et Acm</b>
Montant total des charges	2 834 910
Nombre de repas produits	964 906
<b>COUT UNITAIRE REPAS PRODUIT</b>	<b>2,9380</b>

### **2) Versements de régularisation :**

Le montant de la participation versée par Roncq et Neuville-en-Ferrain a été établi sur la base de données prévisionnelles. Le calcul du coût de revient de production réel des repas produits et la comptabilisation des effectifs permettent de mesurer le montant de la régularisation (écarts entre les participations versées par Roncq et Neuville-en-Ferrain et le coût complet réel supporté par Tourcoing).

Conformément à l'article 1.6.4 de la convention, le versement de régularisation intègre :

- la valorisation des repas produits au coût de production réel constaté ;
- les amortissements et charges financières du matériel investi en commun ;
- les frais de gestion et de coordination de la mutualisation.

Le rapport d'activités de la mutualisation des repas sur la période de janvier à décembre 2019 établit que la Ville de Tourcoing doit verser :

- 34 193,94 € à la Ville de Neuville-en-Ferrain
- 47 950,49 € à la Ville de Roncq.

### **3) Participation de fonctionnement 2021 :**

Chaque année, il est procédé au calcul des participations pour l'année N+1 (ici 2021), présenté par une délibération d'avenant à la convention à adopter dans les mêmes termes par chacune des villes, et entériné préalablement par les membres de la Conférence Intercommunale.

Le montant de la participation est établi conformément à l'article 1.6.3.b de la convention, à savoir :

Effectifs prévisionnels de l'année n+1 X (le coût de revient de production réel des repas de l'année n-1 corrigé d'un coefficient de correction\*).

\* Coefficient de correction = taux validé par la Conférence Intercommunale pour tenir compte de toute décision ayant un impact sur le coût de revient de production (introduction de produits bio, révision du plan alimentaire, inflation, évolution de la masse salariale, des méthodes de travail, ...).

La convention précise que le montant retenu sera arrondi à la dizaine de milliers inférieure aussi pour 2021 la participation des Villes de :

- Roncq valorisée à 510 591,41 € est retenue à l'arrondi de 510 000 €,
- Neuville-en-Ferrain valorisée à 463 279,80 € est retenue à l'arrondi de 460 000 €.

donnant lieu à 4 versements, payables au cours de la première quinzaine des mois de février, mai, août et novembre. Le solde étant intégré dans le calcul du versement de régularisation de l'année suivante.

#### 4) Le Plan Pluri-annuel d'Investissements

Il prévoit l'acquisition d'équipements nécessaires à l'amélioration de l'outil de production.

La convention prévoit dans son article 3.6 que les investissements validés soient réalisés en commun, chacune des villes participant financièrement au prorata des volumes de production à son bénéfice.

En 2019, des investissements (cuiseur refroidisseur et cuve mélange à froid), validés lors de la Conférence Intercommunale du 10 octobre 2018 pour un montant total HT de 73 000 € avec proratisation des participations, conformément à la convention :

- |                            |             |
|----------------------------|-------------|
| • TOURCOING pour           | 49 442,90 € |
| • RONCQ pour               | 12 570,60 € |
| • NEUVILLE-EN-FERRAIN pour | 10 986,50 € |

n'ont pu être réalisés, en raison de l'incompatibilité des calendriers de commande publique et d'installation (impérativement l'été) et n'ont donné lieu à aucun flux financier, aussi il est procédé au report de ces dépenses au titre de l'exercice 2020.

Il y a lieu dès lors de soumettre un projet d'avenant à ladite convention de mutualisation permettant de prendre acte du coût de revient pour 2019 (1), d'adopter le calcul des montants de régularisation en fonctionnement (2), de fixer le montant des participations des communes pour 2021 (3) et de décider du report de la subvention d'équipement prévue en 2019 pour 2020 (4).

Au regard des éléments exposés ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Mme le Maire à signer l'avenant à la convention de l'entente intercommunale portant mutualisation de la production des repas scolaires dont le projet est annexé à la présente délibération.

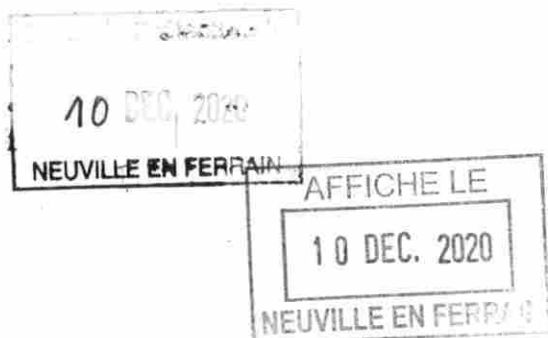
- d'approuver ainsi :

- le coût unitaire du repas produit pour 2019 à 2,9380€ et en conséquence la perception par Neuville-en-Ferrain d'un versement de régularisation dû par la Ville de Tourcoing au titre de 2019 d'un montant de 34 193,94 €.
- le montant de la participation de Neuville-en-Ferrain à Tourcoing pour l'année 2021 soit 460 000 €.
- le report sur l'exercice 2020 de la subvention d'équipement due au titre de 2019 par la commune de Neuville-en-Ferrain pour un montant de 10 986,50 €.

➤ **Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET

  
Maire de Neuville-en-Ferrain  
Conseillère Départementale du Nord  
Conseillère de la Métropole Européenne  
de Lille



AVENANT à la convention intercommunale entre la Ville de NEUVILLE-EN FERRAIN, la Ville de RONCQ et la Ville de TOURCOING portant création d'une Entente Intercommunale en vue de l'organisation de la production mutualisée des repas scolaires.

Prise en application des articles L. 5221-1 et L. 5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Entre,

La Ville de NEUVILLE-EN-FERRAIN

dont le siège est à NEUVILLE-EN-FERRAIN (59960), en l'Hôtel de Ville, 1 place Général de Gaulle.

Représentée par Marie TONNERRE-DESMET, demeurant à NEUVILLE-EN-FERRAIN (59960), en l'Hôtel de Ville, 1 place Général de Gaulle, agissant en sa qualité de Maire de ladite Ville, en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du

Ci-après dénommée « Ville de Neuville-en-Ferrain »

Et

La Ville de RONCQ

dont le siège est à RONCQ (59223), en l'Hôtel de Ville, 18 rue du Docteur Galissot.

Représentée par Rodrigue DESMET, demeurant à RONCQ (59223), en l'Hôtel de Ville, 18 rue du Docteur Galissot, agissant en sa qualité de Maire de ladite Ville, en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du

Ci-après dénommée « Ville de Roncq »

Et

La Ville de TOURCOING,

dont le siège est à Tourcoing (59200), en l'Hôtel de Ville, 10 place Victor Hassebroucq.

Représentée par Doriane BECUE, demeurant à TOURCOING (59200), en l'Hôtel de Ville, 10 place Victor Hassebroucq, agissant en sa qualité de Maire de ladite Ville, en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du

Ci-après dénommée « Ville de Tourcoing »

Il est convenu ce qui suit,

#### **Article 1 – Objet :**

Le présent avenant a pour objet d'entériner :

- le coût de production réel constaté du repas scolaire par la cuisine centrale en 2019,
- le montant du versement de régularisation de la Ville de Tourcoing au titre de l'année 2019 aux Villes de Neuville-en-Ferrain et de Roncq,
- le montant de la subvention d'équipement au titre des dépenses d'investissement prévisionnelles adoptées en Conférence Intercommunale par les membres de l'Entente nécessaires à la mutualisation,
- le montant de la participation de fonctionnement à verser par les Villes de RONCQ et de NEUVILLE- EN-FERRAIN à la Ville de TOURCOING pour l'année suivante, en l'occurrence 2021.

## **Article 2 – L'analyse du coût de revient de production réel constaté par type de repas :**

Conformément à l'article 1.6.1 de la convention, le Contrôle de Gestion de la Ville de Tourcoing procède à l'actualisation du coût de revient de production par l'analyse des coûts réels constatés pour la production des repas de l'année écoulée.

Cette analyse fait l'objet de la présentation annuelle du rapport d'activités et de ses annexes, et d'une validation par les membres de la Conférence Intercommunale réunis à cet effet.

Pour l'année 2019, le coût de production réel constaté est de 2,9380 € pour un repas à destination des enfants (scolaires et ACM).

Le rapport d'activités et ses annexes figurent en annexes.

## **Article 3 – Montant du versement de régularisation 2019 au titre de l'exercice 2020 :**

Conformément à l'article 1.6.4. de la convention, le versement de régularisation intègre :

- la valorisation des repas produits au coût de production réel constaté,
- les amortissements et charges financières du matériel investi en commun,
- les frais de gestion et de coordination de la mutualisation.

En conséquence, la Ville de Tourcoing doit reverser au titre de trop perçu les sommes de :

- 34 193,94 € à la Ville de Neuville-en-Ferrain,
- 47 950,49 € à la Ville de Roncq

## **Article 4 – Montant de la subvention d'équipement au titre des dépenses d'investissement :**

**Le plan Pluri-annuel** prévoit l'acquisition d'équipements nécessaires à l'amélioration de l'outil de production.

La convention prévoit dans son article 3.6 que les investissements validés soient réalisés en commun, chacune des Villes participant financièrement au prorata des volumes de production à son bénéfice.

En 2019, des investissements (cuiseur refroidisseur et cuve mélange à froid), validés en Conférence Intercommunale le 10 octobre 2018 pour un montant total HT de 73 000 € avec proratisation des participations, conformément à la convention,

- TOURCOING pour 49 442,90 €
- RONCQ pour 12 570,60 €
- NEUVILLE EN FERRAIN pour 10 986,50 €

n'ont pu être réalisés, en raison de l'incompatibilité des calendriers de commande publique et d'installation (impérativement l'été) et n'ont donné lieu à aucun flux financier, aussi il sera procédé au report de ces dépenses sur l'exercice 2020.

## **Article 5 – Montant des versements des Villes de RONCQ et de NEUVILLE-EN FERRAIN à la Ville de TOURCOING pour l'année 2021 :**

Conformément à l'article 1.6.3 b de la convention, le montant de la participation des Villes de l'Entente pour l'année  $n + 1$  repose sur le calcul suivant : effectifs prévisionnels  $n + 1$  \* (coût de production réel constaté  $n - 1$  \* coefficient de correction).

Le coût prévisionnel du repas à considérer pour l'année 2021 a été validé pour un montant de 3,3571 € par les membres de l'Entente lors de la Conférence Intercommunale du 24 novembre 2020.

Pour 2021, le montant de la participation, arrondi à la dizaine de mille inférieure conformément à la convention est fixé à :

- 510 000 € pour RONCQ, donnant lieu à 4 versements de 127 500 €
- 460 000 € pour NEUVILLE-EN-FERRAIN, donnant lieu à 4 versements de 115 000 €

L'échéancier des 4 versements est prévu à l'article 1.6.2. de la convention (première quinzaine des mois de février, mai, août et novembre).

Fait en 1 exemplaire original détenu par la Ville de TOURCOING.

A Tourcoing, le .....

La Maire de la Ville  
de Neuville-en-Ferrain

Le Maire de la Ville  
de Roncq

La Maire de la Ville  
de Tourcoing

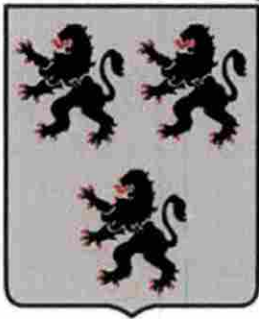
Marie TONNERRE-DESMET

Rodrigue DESMET

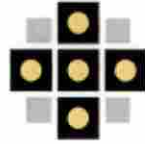
Doriane BECUE

--

Ville de Roncq



neuville-en-ferrain.fr



**Tourcoing**  
La Créative

# **CONFERENCE INTERCOMMUNALE 2020**

**RAPPORT d'ACTIVITES 2019**

**VERSEMENT DE REGULARISATION**

**AVENANT**

*Rapport établi par le Contrôle de Gestion  
de la Ville de TOURCOING*

---

# RAPPORT D'ACTIVITES

---

Les termes de la convention, qui régit l'Entente Intercommunale entre les Villes de Tourcoing, de Roncq et de Neuville-en-Ferrain, pour la production mutualisée des repas en direction des populations scolaires, prévoient la présentation annuelle pour validation en conférence intercommunale du :

- **Rapport d'activités** mentionnant :
  - Effectifs moyens de rationnaires,
  - Analyse du coût de revient de production constaté,
  - Décomposition du calcul des frais de gestion et de coordination,
  - La part relative du volume de production par commune.
  
- **Calcul du versement de régularisation** pour l'année civile n-1.

pour leur validation et leur adoption par délibération concordante des conseils municipaux de chacune des communes.

## Préambule

Les Villes de Neuville-en-Ferrain, de Roncq et de Tourcoing se sont engagées en janvier 2017 dans une démarche de mutualisation en créant par convention une « Entente Intercommunale » portant sur la mutualisation de la production des repas scolaires.

Le périmètre de production de la cuisine centrale a alors évolué avec un recentrage sur la production des repas scolaires et l'arrêt de la production des repas séniors.

Toutes les données figurant dans ce rapport concernent la période de production des repas scolaires par la Cuisine Centrale allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.



## I EFFECTIFS

La pertinence économique de la production mutualisée des repas scolaires suppose un volume de production en adéquation aux dépenses réalisées avec un coût prévisionnel établi et consenti.

Aussi, la convention instaure des seuils limites plancher et plafond afin de ne pas bouleverser l'économie du contrat.

Les volumes de référence sont les suivants :

	Plancher (-10%)	Cible 2017	Plafond (+10%)
Neuville-en-Ferrain	124 774	138 638 (14,28 %)	152 501
Roncq	150 787	167 542 (17,25 %)	184 296
Tourcoing	598 455	664 950 (68,47 %)	731 445

Depuis 2017, l'évolution des effectifs de chacune des communes engagées dans la mutualisation respecte les limites fixées.

REPAS SCOLAIRES - EVOLUTION DES EFFECTIFS								
Années	Neuville-en-Ferrain			Roncq			Tourcoing	Total
	Base Convention		138 638	Base Convention		167 542	664 950	
	Scolaire	ACM	Total	Scolaire	ACM	total	Scolaire	
2019	126 618	14 920	<b>141 538</b>	139 578	23 718	<b>163 296</b>	<b>660 072</b>	<b>964 906</b>
2018	126 041	13 424	<b>139 465</b>	138 147	24 069	<b>162 216</b>	<b>622 967</b>	<b>924 648</b>
2017	126 562	13 276	<b>139 838</b>	138 939	21 094	<b>160 033</b>	<b>629 378</b>	<b>929 249</b>

## II COUT DE REVIENT DE PRODUCTION CONSTATE

**Le principe** : la Ville de Tourcoing porte sur son budget de fonctionnement l'intégralité des postes de dépenses nécessaires à la production des repas de la cuisine centrale municipale et les Villes de Neuville-en-Ferrain, et de Roncq y concourent par une participation annuelle de fonctionnement à hauteur de la part relative, des repas produits qui leur sont destinés.

### **Méthodologie**

L'analyse du coût a porté sur la période de mutualisation, comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2019.

Le coût de revient des repas est calculé en reprenant l'intégralité des charges directes et indirectes intervenant dans la production des repas

### **LES POSTES DE DEPENSES :**

#### **PERSONNEL**

##### **Charges directes de Personnel :**

Personnels de production de la cuisine centrale : on note une baisse de 6,77 % de la masse salariale en raison d'un poste non pourvu en 2019 (Responsable chaud)

Personnels en charge de la commande, la réception et le stockage des denrées : un agent (transfert de poste) vient renforcer l'unité, ce qui génère une hausse de 18,02 % de la masse salariale.

Personnels en charge de la composition des menus, de l'hygiène et de la sécurité alimentaire : postes relativement stables

*Globalement, il est constaté une légère hausse de 0,19% de ces charges directes de personnel, augmentation inférieure à l'effet mécanique GVT.*

##### **Charges Indirectes de Personnel**

Certains personnels de la direction de la Restauration consacrent une partie de leurs fonctions aux opérations liées la production des repas de la Cuisine Centrale : direction, encadrement, gestion administrative et financière.

Les charges indirectes connaissent une hausse de 3,71%

Cependant, on note une baisse des charges de l'unité Gestion Administrative et Financière (un poste réaffecté à l'unité commandes).

Il est affecté une partie de frais généraux pour traitement par les services centraux de Ressources Humaines et des Finances de la Ville.

#### **DENREES**

Un logiciel métier (Fusion de Salamandre) permet de calculer en fonction de la composition des menus, le coût des ingrédients nécessaires à leur confection. Les bordereaux de prix des denrées sont actualisés conformément aux marchés et accords cadre en vigueur.

Malgré la progression de la part des produits labellisés, et/ou bio, la part denrées diminue grâce à la politique d'achat et de marchés maîtrisée et à la baisse du cout de denrées dont certains produits avaient fortement augmenté en 2018.

## FOURNITURES

Outre les barquettes, films et consommables sont comptabilisés ici, ainsi que les dépenses annexes (fluides, produits d'entretien, petit matériel, réparation, maintenance, vêtements de travail, etc.).

Les achats de barquettes et films progressent à nouveau (+ 15%) en raison des impacts de l'application progressive de la Loi Egalim. Les coûts mentionnés sont les charges réellement facturées sur l'année.

S'agissant des factures de fluides, la hausse est de 2,88%.

Les dépenses, comptablement affectées en investissement, qui n'ont pas fait l'objet d'investissements en commun, sont intégrées dans ce poste pour un montant de 18 032€.

## AUTRES CHARGES INDIRECTES

Il s'agit ici des frais financiers et amortissements des équipements investis, d'une part pour l'opération de construction de la Cuisine centrale, subventions et fonds de compensation TVA déduits), et, d'autre part des amortissements et frais financiers des équipements investis en commun pour la mise en œuvre de la mutualisation.

En 2019, les investissements validés par les membres de la Conférence Intercommunale n'ont pu être réalisés. Si le montant global est inchangé, on constate cependant une variation de + 0,47% en raison de l'application des clés de répartition.

**En résumé**, la part denrées alimentaires diminue malgré l'augmentation de la part bio, les charges de personnel restent maîtrisées, les dépenses accessoires augmentent en raison de travaux d'entretien et de réparation importants, les charges indirectes financières sont relativement stables.

EVOLUTION ELEMENTS DU COUT REPAS					
	2015	2016	2017	2018	2019
<b>DENREES</b>	<b>1,3289 €</b>	<b>1,4139 €</b>	<b>1,3118 €</b>	<b>1,4174 €</b>	<b>1,2299 €</b>
	39,55%	42,82%	44,38%	45,13%	41,86%
<b>PERSONNEL</b>	<b>1,4948 €</b>	<b>1,3541 €</b>	<b>1,1403 €</b>	<b>1,1682 €</b>	<b>1,1330 €</b>
	44,40%	41,01%	38,21%	37,19%	38,56%
<b>FRAIS FINANCIERS</b>	<b>0,3341 €</b>	<b>0,3499 €</b>	<b>0,3383 €</b>	<b>0,3512 €</b>	<b>0,3401 €</b>
	9,94%	10,60%	11,55%	11,18%	11,58%
<b>FOURNITURES</b>	<b>0,2050 €</b>	<b>0,1840 €</b>	<b>0,1764 €</b>	<b>0,2041 €</b>	<b>0,2350 €</b>
	6,10%	5,57%	5,86%	6,50%	8,00%
	<b>3,3597 €</b>	<b>3,3019 €</b>	<b>2,9668 €</b>	<b>3,1410 €</b>	<b>2,9380 €</b>

## **I.1 ANALYSE COUT DE PRODUCTION**

Pour la période couvrant les repas produits du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, le coût de production réel constaté est de :

COUT DE PRODUCTION	SCOLAIRES
TOTAL CHARGES Cuisine Centrale (€)	<b>2 834 910</b>
Nombre de repas produits	964 906

<b>COUT UNITAIRE REPAS PRODUIT 2019</b>	<b>2,9380</b>
RAPPEL Coût repas 2018	3,1410
RAPPEL Coût repas 2017	2,9668
<i>RAPPEL Base convention 2017</i>	<i>3,435</i>

La pertinence économique de la mutualisation est avérée.

## REPAS DE TYPE SCOLAIRE

Le repas de type scolaire est servi à destination des enfants des écoles maternelles, élémentaires (Neuville-en-Ferrain, Roncq et Tourcoing) ainsi qu'aux enfants fréquentant les ACM (Accueils Collectifs de Mineurs) (Neuville-en-Ferrain et Roncq).

Ces populations ont représenté pour la période considérée 964 906 repas.

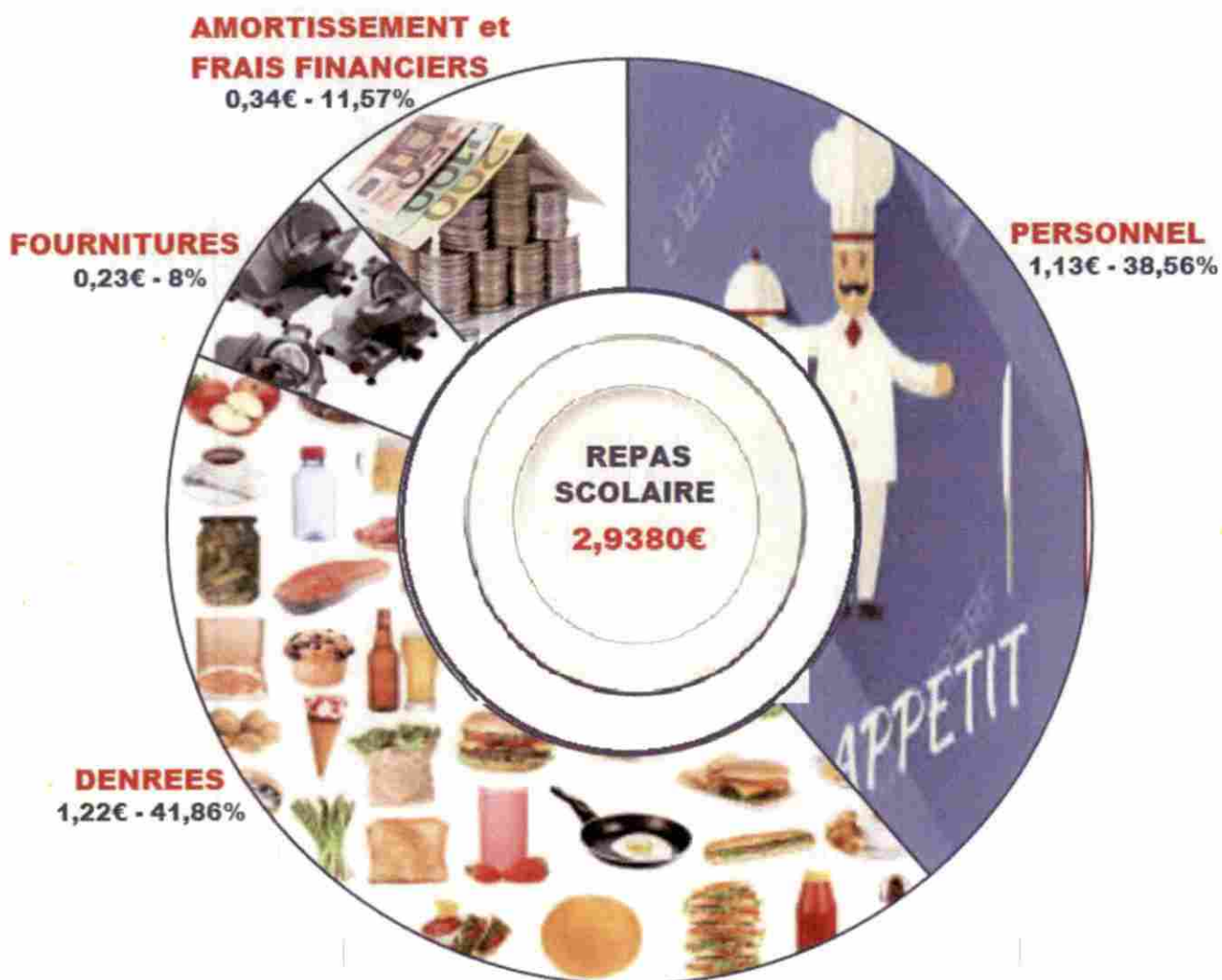
Le coût de production réel constaté d'un repas scolaire en **2019** est de **2,9380 €**.

Il subit :

- ♦ une variation à la baisse de 0,203 € sur le coût de production réel constaté 2018 (3,1410 €)
- ♦ une variation à la baisse de 0,497 € en référence au coût repas stipulé dans la convention (3,435€)

Il se décompose ainsi :

### COUT DE PRODUCTION REEL CONSTATE 2019



### III CALCUL DES FRAIS DE GESTION ET DE COORDINATION

La mise en œuvre opérationnelle de la mutualisation nécessite une mobilisation pour assurer la gestion quotidienne, les instances de pilotage, la gestion des litiges et les bilans d'activités.

Il est convenu entre les parties de limiter pour le suivi opérationnel la comptabilisation de ces frais aux opérations réellement motivées par la mutualisation.

Cette phase a représenté, pour l'année 2019 :

<b>Gestion de la Mutualisation</b>	<b>Tourcoing</b>	<b>Roncq</b>	<b>Neuville en Ferrain</b>
Volume horaire	394 h	68 h	46h
Coût	11 338 €	1 907 €	1 700 €
	<b>75,86 %</b>	<b>12,76 %</b>	<b>11,38 %</b>

Conformément aux termes de la convention (Art 2.4) chacune des trois communes participe à ces frais à hauteur d'un tiers, soit pour 2019 un montant de 4 981,54 €.

Le détail des éléments de calcul figure en annexe.

#### IV PART DU VOLUME DE PRODUCTION

Sur la période de production mutualisée s'étendant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, la Cuisine centrale a confectionné, 964 906 repas de type scolaire à destination des communes de Neuville-en-Ferrain, Roncq, et Tourcoing.

REPAS SCOLAIRES 2019				
	Neuville-en-Ferrain	Roncq	Tourcoing	total
Scolaires	126 618	139 578	660 072	<b>926 268</b>
ACM	14 920	23 718		<b>38 638</b>
TOTAL	<b>141 538</b>	<b>163 296</b>	<b>660 072</b>	<b>964 906</b>

2019 - PART RELATIVE du VOLUME DE PRODUCTION				
Repas	Neuville-en-Ferrain	Roncq	Tourcoing	Total
scolaire	141 538	163 296	660 072	964 906
%	14,67%	16,92%	68,41%	

Ces ratios déterminent la participation de chacune des communes à la contribution financière pour les investissements communs nécessaires au renouvellement et acquisitions d'équipements de la Cuisine Centrale.

# VERSEMENT DE REGULARISATION

Le principe de mutualisation repose sur un partage des risques et des coûts à hauteur de la part relative des repas produits pour chacune des communes.

Le cout de la participation est établi depuis des données de coût de production de repas de l'année n-1 et d'effectifs prévisionnels.

L'analyse du coût de production constaté et la comptabilisation des effectifs viennent corriger ces prévisions en données réelles et donnent lieu à régularisation.

Conformément à l'article 1.6.4, le versement de régularisation intègre :

- La valorisation des repas produits au coût de production réel constaté,
- Des amortissements et charges financières du matériel investi en commun,
- Les frais de gestion et de coordination de la mutualisation.

## I VALORISATION DES REPAS PRODUITS

VALORISATION DES REPAS PRODUITS				
Repas	Neuville-en-Ferrain	Roncq	Tourcoing	Total
SCOLAIRE	141 538	163 296	660 072	964 906
X Coût unitaire	415 841 €	479 766 €	1 939 303 €	2 834 910

## II AMORTISSEMENT ET CHARGES FINANCIERES

La mise en œuvre initiale de la mutualisation a rendu nécessaire un apport en équipements. Ce matériel d'un montant de **250.000 € a été investi en commun.**

*La ville de Roncq a participé à son financement à hauteur de sa part relative prévisionnelle de volume de production (25%) pour un montant de 62.500 € versés par le biais d'une subvention d'équipement.*

L'amortissement et le coût financier de cet apport sont répercutés sur le prix de production des repas, aussi, il convient de déduire la part annuelle de cette charge supportée par la ville de Roncq.

En 2016 des investissements ont été réalisés pour un montant HT de 21 666 € portés par Tourcoing uniquement.

En 2017, Neuville en Ferrain a rejoint l'Entente, des investissements communs, pour un montant de 121 143€ HT ont été réalisés avec une participation fixée par la part relative de la production des repas sur la base des éléments prévisionnels stipulés dans la convention de l'Entente 2017.

Pour Neuville-en-Ferrain, une subvention d'équipement versée de 16 228 €

Pour Roncq, une subvention d'équipement de 19 609 €

Pour Tourcoing, une dépense d'investissement de 85 306 €



En 2018, des investissements communs, pour un montant de 105 876€ HT ont été réalisés, et ont nécessité, une régularisation de la subvention d'équipement.

- ❖ *Pour Neuville-en-Ferrain, une participation totale de 15 119 €*
- ❖ *Pour Roncq, participation totale de 18 264 €*
- ❖ *Pour Tourcoing, une participation totale de 72 493 €*

**En 2019, des investissements** (cuiseur refroidisseur et cuve mélange à froid), validés en Conférence Intercommunale pour un montant total HT de 73 000 € avec proratisation des participations, conformément à la convention :

Tourcoing pour	49 442,9 €
Roncq pour	12 570,60 €
Neuville-en-Ferrain	10 986 ,50 €

**n'ont pas pu être réalisés**, en raison de l'incompatibilité des calendriers de commande publique et d'installation (impérativement l'été) et n'ont donné lieu à aucun flux financier, aussi il sera procédé au report de ces dépenses sur l'exercice 2020.

### III FRAIS DE GESTION ET DE COORDINATION DE L'ENTENTE

Le détail des opérations figure dans les annexes.

<b>Mutualisation 2019 - Temps de gestion et de coordination</b>												
	RONCQ	NEUVILLE en FERRAIN		TOURCOING	DIRECTION DE LA RESTAURATION - VILLE DE TOURCOING							Contrôle de gestion
	TOTAL	TOTAL		TOTAL	Achats	Cuisine	Diététique	Référent restauration	Economat	Responsable service	Direction	
<b>Total des Heures</b>	<b>68</b>	<b>46</b>	<b>18</b>	<b>394</b>								
<b>Coût RH</b>	<b>1 907,40 €</b>	<b>1 700,48 €</b>		<b>11 338,23 €</b>	<b>810,62 €</b>	<b>1 674,84 €</b>	<b>492,91 €</b>	<b>1 999,10 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 456,84 €</b>	<b>1 279,81 €</b>	<b>2 624,12 €</b>
<b>14 946,11 €</b>	<b>12,76%</b>	<b>11,38%</b>		<b>75,86%</b>								
	<b>Roncq</b>	<b>Neuille en Ferrain</b>		<b>Tourcoing</b>								

### CALCUL DU VERSEMENT DE REGULARISATION

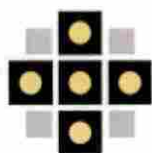
Versement de Régularisation 2020 - Période de mutualisation Janvier à Décembre 2019					
Dépenses supportées par Tourcoing pour la production des repas de Roncq				Dépenses portées par	
NATURE DES DEPENSES	VALORISATION	MODALITES DE CALCUL	A RETENIR	Versements	
<b>PRODUCTION DE S REPAS</b>					
Coût repas Roncq	479 766,37	163 296 repas produits * coût de production	479 766,37	Roncq	520 000
Coût repas Neuville en Ferrain	415 841,00	141 538 repas produits * coût de production	415 841,00	Neuille en Ferrain	450 000
<b>FRAIS DE GESTION ET DE COORDINATION</b>					
TOURCOING	11 338,23				
RONCQ	1 907,40	Annuel partagé par les 3 villes à hauteur d'1/3		Roncq	1 907,40
NEUVILLE EN FERRAIN	1 700,48			Neuille en Ferrain	1 700,48
<b>TOTAL</b>	<b>14 946,11</b>			<b>4 981,54</b>	
<b>CHARGES FINANCIERES RONCQ</b>					
		<i>Part des Investissements communs</i>			
Amortissement	10 037/an	62 500 + 19 609 + 18 264 = 100 373 €/10 ans		Roncq	10 037
Frais Financiers	754/an	Intérêts 534 + 121 + 99 = 754		Roncq	754
<b>CHARGES FINANCIERES NEUVILLE</b>					
		<i>Part des Investissements communs</i>			
Amortissement	3 134/an	16 228 + 15 119 = 31 347 €/10 ans		Neuille en Ferrain	3 134
Frais Financiers	182/an	Intérêts 100 + 82 = 182		Neuille en Ferrain	182
			<b>facturation</b>	<b>Régularisation</b>	<b>versements</b>
<b>Totaux</b>		<b>doit Tourcoing à Roncq</b>	<b>484 747,91 €</b>	<b>47 950,49 €</b>	532 698,40 €
		<b>doit Tourcoing à Neuville-en-Ferrain</b>	<b>420 822,54 €</b>	<b>34 193,94 €</b>	455 016,48 €

**Conformément à l'article 1.6.4 de la convention de l'Entente, le versement de régularisation doit parvenir au plus tard le 31 octobre 2020.**

Ville de Roncq



neuville-en-ferrain.fr



**Tourcoing**  
La Créative

# **CONFERENCE INTERCOMMUNALE 2020**

## **ANNEXES**

*Document établi par le Contrôle de Gestion  
de la ville de TOURCOING*

---

**DETAIL DES EFFECTIFS**

---

---

**CLEFS DE REPARTITION**

---

---

**FRAIS DE GESTION ET DE COORDINATION**

---

---

**VERSEMENT DE REGULARISATION**

---

---

**DEPENSES**

---

---

**MOUVEMENTS FINANCIERS MUTUALISATION**

---

---

**COUT REPAS**

---

## DETAIL DES EFFECTIFS

Synthèse des effectifs mutualisation 2019				
		Sous totaux	Recap par ville	Sous Totaux
Scolaire Tourcoing	660 072		Scolaire Roncq	139 578
Scolaire Neuville	126 618	926 268	ACM Roncq	23 718
Scolaire Roncq	139 578			163 296
ACM Neuville	14 920	14 920	Scolaire Neuville	126 618
ACM Roncq	23 718	23 718	ACM Neuville	14 920
				141 538
Crèches	52 395	63 797	Scolaire Tourcoing	660 072
			Petite enfance	63 797
				723 869
<b>Total repas produits CC</b>		<b>1 028 703</b>		
			Total ACM	38 638
			Total scolaire hors TG	266 196
			Total scolaire TG	660 072
			<b>Total Scolaires+ACM</b>	<b>964 906</b>

## CLEFS DE REPARTITION

Mutualisation - Clefs de répartition 2019						
Nature	Scolaires	Crèches	total 1	EPAHD	Restau mal	total 2
Denrées	1 186 708,52	101 086,74	1 287 795,26	623 799,01	117 448,26	2 029 042,54
	1 186 708,52	101 086,74	1 287 795,26	623 799,01	117 448,26	2 029 042,54
clef 2 postes	92,15%	7,85%	100,00%			
clef 4 postes	58,49%	4,98%		30,74%	5,79%	100,00%
Nbre repas	964 906	52 395	1 017 301	181 233	29 000	1 230 164
clef 2 postes	94,85%	5,15%	100,00%			
clef 4 postes	78,44%	4,26%		14,73%	2,57%	100,00%

*Selon la nature de la dépense, il est fait usage de la clef de répartition la plus adéquate.*



## VERSEMENT DE REGULARISATION

Versement de Régularisation 2020 - Période de mutualisation Janvier à Décembre 2019					
Dépenses supportées par Tourcoing pour la production des repas de Roncq				Dépenses portées par	
NATURE DES DEPENSES	VALORISATION	MODALITES DE CALCUL	A RETENIR	Versements	
<b>PRODUCTION DE S REPAS</b>					
Coût repas Roncq	479 766,37	183 296 repas produits * coût de production	479 766,37	Roncq	520 000
Coût repas Neuville en Ferrain	415 841,00	141 538 repas produits * coût de production	415 841,00	Neuille en Ferrain	450 000
<b>FRAIS DE GESTION ET DE COORDINATION</b>					
TOURCOING	11 338,23	Annuel partagé par les 3 villes à hauteur d'1/3			
RONCQ	1 907,40			Roncq	1 907,40
NEUVILLE EN FERRAIN	1 700,48			Neuille en Ferrain	1 700,48
<b>TOTAL</b>	<b>14 946,11</b>		<b>4 981,54</b>		
<b>CHARGES FINANCIERES RONCQ</b>					
		<i>Part des Investissements communs</i>			
Amortissement	10 037/an	62 500 + 19 609 + 18 264 = 100 373 € /10 ans		Roncq	10 037
Frais Financiers	754/an	Intérêts 534 +121 +99 = 754		Roncq	754
<b>CHARGES FINANCIERES NEUVILLE</b>					
		<i>Part des Investissements communs</i>			
Amortissement	3 134/an	16 228 + 15 119 = 31 347 €/10 ans		Neuille en Ferrain	3 134
Frais Financiers	182/an	Intérêts 100 + 82 = 182		Neuille en Ferrain	182

		<i>facturation</i>	<i>Régularisation</i>	<i>versements</i>
<b>Totaux</b>	<b>doit Tourcoing à Roncq</b>	484 747,91 €	47 950,49 €	532 698,40 €
	<b>doit Tourcoing à Neuville-en-Ferrain</b>	420 822,54 €	34 193,94 €	455 016,48 €

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

### ALIMENTAIRES

MUTUALISATION 2019					
Coût des denrées					
Période du 1er janvier au 31 décembre 2019					
Chiffres extraits de salamandre : liste des besoins pour préparation des repas					
	<u>sous totaux</u>	<u>liste des besoins</u>	<u>Livraisons internes</u>	<u>effectifs</u>	<u>coût/ration</u>
Scolaire Tourcoing		801 847 €	15 153,38 €	660 072	
Scolaire Mutualisé		321 628 €		266 196	
	1 186 709 €				1,230 €
ACM		49 235 €	- €	-	
				38 638	
<b>sous totaux</b>	<b>1 186 709 €</b>	<b>1 172 710 €</b>	<b>15 153 €</b>	<b>964 906</b>	

*Obs. : Au regard du volume de factures traitées, il n'est pas envisageable de les annexer. Leur consultation est possible, sur demande, dans les locaux de la Direction de la Restauration.*

### NON ALIMENTAIRES

CUISINE CENTRALE - DEPENSES D'ENTRETIEN et MAINTENANCE 2019						
Site	Montant	Section	Objet	Fournisseur	Imputation	
CCB	304,80 €	FONCT	PIECES DETACHEES FOURNITURES N	ACCESSOIRES TOUTES ORIGINES MENAGERS SAS	251	6068 011
CCB	1 553,41 €	FONCT	PIECES DETACHEES FOURNITURES N	DE GRAEVE SAS	251	6068 011
CCB	439,27 €	FONCT	PIECES DETACHEES FOURNITURES N	DE GRAEVE SAS	251	6068 011
CCB	805,01 €	FONCT	PIECES DETACHEES FOURNITURES N	DE GRAEVE SAS	251	6068 011
CCB	1 655,64 €	FONCT	PIECES DETACHEES FOURNITURES N	EQUIP FROID ET COLLECTIVITES SARL	251	6068 011
CCB	2 765,66 €	FONCT	PIECES DETACHEES FOURNITURES N	UGAP UNION DES GROUPEMENTS D ACHATS PUBLICS	251	6068 011
CCB	777,30 €	FONCT	PIECES DETACHEES FOURNITURES N	USAGUNIC SARL	251	6068 011
CCB	818,62 €	FONCT	MAIN OUVRE ET REPARATIONS	DE GRAEVE SAS	251	61558 011
CCB	1 270,48 €	FONCT	MAIN OUVRE ET REPARATIONS	MCI SAS	251	61558 011
CCB	1 636,16 €	FONCT	MAIN OUVRE ET REPARATIONS	MCI SAS	251	61558 011
CCB	5 865,38 €	FONCT	MAIN OUVRE ET REPARATIONS	MCI SAS	251	61558 011
CCB	4 437,53 €	FONCT	MAIN OUVRE ET REPARATIONS	MCI SAS	251	61558 011
CCB	8 557,56 €	FONCT	MAIN OUVRE ET REPARATIONS	MCI SAS	251	61558 011
CCB	1 152,00 €	FONCT	MAIN OUVRE ET REPARATIONS	MECAPACK SAS	251	61558 011
CCB	517,20 €	FONCT	MAIN OUVRE ET REPARATIONS	MECAPACK SAS	251	61558 011
CCB	481,54 €	FONCT	MAIN OUVRE ET REPARATIONS	MECAPACK SAS	251	61558 011
CCB	164,28 €	FONCT	FRS ENTRETIEN RESTAURA SCOLAIR	SOGEMAT SERVICE SAS	251	60631 011
CCB	6 599,18 €	FONCT	FRS ENTRETIEN RESTAURA SCOLAIR	USAGUNIC SARL	251	60631 011
CCB	273,00 €	FONCT	MAINTENANCE	HYDRA LS SARL	213	6156 011
CCB	273,00 €	FONCT	MAINTENANCE	HYDRA LS SARL	213	6156 011
CCB	273,00 €	FONCT	MAINTENANCE	HYDRA LS SARL	213	6156 011
CCB	273,00 €	FONCT	MAINTENANCE	HYDRA LS SARL	213	6156 011
CCB	455,27 €	FONCT	MATERIEL PETIT EQUIPEM CUISINE	UGAP UNION DES GROUPEMENTS D ACHATS PUBLICS	251	60632 011
<b>TOTAL</b>	<b>41 348,29 €</b>					

*Obs. En raison de l'application des clefs de répartition la part affectée à la production dédiée aux repas scolaires est établie à 39 219 €*



COUT BARQUETTES ET FILMS CC EX 2019			
CCB	2 765,66 €	ETIQUETTES VELIN RLX FILM TRANSF THERMIQ	FONCT
CCB	777,30 €	RLX FILMS PELABLE	FONCT
CCB	1 922,29 €	BARQUETTES SCOLAIRES ET FILM	FONCT
CCB	15 665,38 €	BARQUETTES SCOLAIRES ET FILM	FONCT
CCB	12 997,10 €	BARQUETTES SCOLAIRES	FONCT
CCB	164,28 €	BARQUETTES ALU + COUVERCLES CARTON	FONCT
CCB	10 724,00 €	FILMS PELABLES	FONCT
CCB	8 984,05 €	BARQUETTES + COUVERCLES SCOLAIRES	FONCT
CCB	6 599,18 €	BARQUETTES SCOLAIRES	FONCT
<b>TOTAL</b>	<b>60 599,24 €</b>		

*Obs. En raison de l'application des clefs de répartition la part affectée à la production dédiée aux repas scolaires est établie à 57 478 €*

DEPENSES CUISINE CENTRALE ANALYSES MICROBIOLOGIQUES 2019						
SITE	Montant TTC	LIBELLE LC	FOURNISSEUR	CHAP	NATURE	Fentete chapitre
CCB	133,19 €	ANALYSES MICROBIOLOGIQUES	FAMILLE MICHAUD APICULTEURS	251	6288	011
CCB	264,90 €	ANALYSES MICROBIOLOGIQUES	LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D 251	6288	011	
CCB	264,90 €	ANALYSES MICROBIOLOGIQUES	LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D 251	6288	011	
CCB	264,90 €	ANALYSES MICROBIOLOGIQUES	LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D 251	6288	011	
CCB	264,90 €	ANALYSES MICROBIOLOGIQUES	LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D 251	6288	011	
CCB	264,90 €	ANALYSES MICROBIOLOGIQUES	LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D 251	6288	011	
CCB	44,57 €	ANALYSES MICROBIOLOGIQUES	LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D 251	6288	011	
CCB	264,90 €	ANALYSES MICROBIOLOGIQUES	LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D 251	6288	011	
CCB	1 589,40 €	ANALYSES MICROBIOLOGIQUES	LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D 251	6288	011	
CCB	267,41 €	ANALYSES MICROBIOLOGIQUES	LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D 251	6288	011	
CCB	228,00 €	ANALYSES MICROBIOLOGIQUES	LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D 251	6288	011	
CCB	1 416,00 €	ANALYSES MICROBIOLOGIQUES	SUEZ RV NORD EST SAS	251	6288	011

## DEPENSES d'INVESTISSEMENT

CUISINE CENTRALE - DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2019							
SITE	AFFECTATION	Montant TTC	LIBELLE LC	FOURNISSEUR	CHAP	NATURE	l'entete chapitre
CCB	CCB	5 604,00 €	RESTAURATION MATERIEL CUISINE	MCI SAS	251	2188	21
CCB	CCB	1 882,28 €	RESTAURATION MATERIEL CUISINE	MECAPACK SAS	251	2188	21
CCB	CCB	62,47 €	RESTAURATION MATERIEL CUISINE	UGAP UNION DES GROUPEMENTS D ACHATS PUBLICS	251	2188	21
CCB	CCB	2 753,32 €	RESTAURATION MATERIEL CUISINE	UGAP UNION DES GROUPEMENTS D ACHATS PUBLICS	251	2188	21
CCB	CCB	6 264,80 €	RESTAURATION MATERIEL CUISINE	UGAP UNION DES GROUPEMENTS D ACHATS PUBLICS	251	2188	21
CCB	CCB	240,00 €	RESTAURATION MATERIEL CUISINE	UGAP UNION DES GROUPEMENTS D ACHATS PUBLICS	251	2188	21
CCB	CCB	2 081,16 €	RESTAURATION MATERIEL CUISINE	UGAP UNION DES GROUPEMENTS D ACHATS PUBLICS	251	2188	21
CCB	CCB	123,35 €	MOBILIER	UGAP UNION DES GROUPEMENTS D ACHATS PUBLICS	251	2184	21
CCB		<b>19 011,38 €</b>					

*Obs. En raison de l'application des clefs de répartition la part affectée à la production dédiée aux repas scolaires est établie à 18 032 €*

## 2019 - MOUVEMENTS FINANCIERS MUTUALISATION

### 2019 - FLUX FINANCIERS TOURCOING/RONCQ

EXERCICE	Montant TTC	Emis le	TITRE	BORDEREAU	OBJET DU TITRE
2019	130 000,00	24/12/2019	7104	316	MUTUALISATION REPAS SCOLAIRE 1 ER VERSEM
2019	130 000,00	24/12/2019	7105	316	MUTUALISATION REPAS SCOLAIRE 2 EME VERSE
2019	130 000,00	24/12/2019	7106	316	MUTUALISATION REPAS SCOLAIRE 3 EME VERSE
2019	130 000,00	24/12/2019	7107	316	MUTUALISATION REPAS SCOLAIRE 4 EME VERSE
2019	12 986,97	06/09/2019	4314	180	REPARTITION DES CHARGES D INVESTISSEMENT 2018
2019	5 276,59	17/12/2019	6382	285	REPARTITION DES CHARGES D INVESTISSEMENT 2018
EXERCICE	Montant TTC	Emis le	MANDAT	BORDEREAU	OBJET DU MANDAT
2019	28406,63	03/12/2019	21792	2535	VERSEMENT DE REGULARISATION 2018

### 2019 - FLUX FINANCIERS TOURCOING/NEUVILLE EN FERRAIN

EXERCICE	Montant TTC	Emis le	TITRE	OBJET DU TITRE
2019	112 500,00	24/12/2019	7108	MUTUALISATION REPAS SCOLAIRE 1 ER
2019	112 500,00	24/12/2019	7109	MUTUALISATION REPAS SCOLAIRE 2 EME
2019	112 500,00	24/12/2019	7110	MUTUALISATION REPAS SCOLAIRE 3 EME
2019	112 500,00	24/12/2019	7111	MUTUALISATION REPAS SCOLAIRE 4 EME
2019	10 750,96	23/08/2019	4266	REPARTITION DES CHARGES D INVESTISSEMENT 2018
2019	4 368,10	17/12/2019	6383	REPARTITION DES CHARGES D INVESTISSEMENT 2018
EXERCICE	Montant TTC	Emis le	MANDAT	OBJET DU MANDAT
2019	12 026,81			VERSEMENT DE REGULARISATION 2018

---

## **COUT REPAS**

---

Cf. fichier joint

Période du 1er janvier au 31 décembre 2019

**A -COUT PRODUCTION REPAS CUISINE CENTRALE**

**1-CHARGES DE PERSONNEL**

a -Cuisine centrale  
source DRH

ACTIVITES MUTUALISEES	COUT réel	SCOLAIRES	CRECHES
<b>Encadrement</b>	50 634	48 026	2 608
<b>Production scolaire (10x37h+5x28h)</b>	373 214	373 214	
<b>Production crèches (1x37h)</b>	37 301		37 301

TOTAL cc HORS ENCADREMENT 410 516

**b - économat**

<b>Commande (4x37h)</b>	168 608	98 613	8 400
<i>(2 acheteurs + 2 contrôleurs)</i>			
<b>Stocks (3x37h)</b>	104 416	99 038	5 378
<i>(1 resp+2 magasiniers)</i>			
<b>Allotissement</b>	95 352	90 441	4 911
<i>(3 agts à 37h)</i>			

**c -Blanchisserie**

<b>Laverie-repassage</b>	55 298	52 450	2 848
<i>(1,6 * 4 ETP) +1 encadrant 20%</i>			

**d - Composition menus**

<b>Diététique</b>	44 854	14 951	14 951
<i>(1x37h/6 type de repas (tous sauf RM))</i>			

**e - Hygiène et sécurité alimentaire**

<b>Suivi, contrôles</b>	20 537	19 479	1 058
<i>(0,5 X37h = 910h)</i>			
<b>Indemnités astreinte+ intervention/panne</b>	7 188	6 818	370

**f - Charges indirectes de personnel**

données RH

<b>Gestion Adm et Fin (DRME)</b>	166 435	97 342	8 292
<b>Direction et encadrement</b>	47 831	45 367	2 463
<b>Frais généraux Finances</b>	41 860	39 704	2 156
<b>Frais généraux RH</b>	7 750	7 351	399
<b>Assurance statut juridique Protec(0,2% /brut)</b>	1 373	1 203	110

1/ TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	TOTAL CC	SCOLAIRES	CRECHES
Chargées de l'absentéisme à 10%	2 286 916	1 093 278	100 360

**2 - DENREES**

TOTAL CC Source DRME (salamandre)

<b>Denrées alimentaires</b>	1 287 795	1 186 709	101 087
-----------------------------	-----------	-----------	---------

**3 - FOURNITURES (source Factures 2019)**

a. confection plateau repas

<b>Barquettes et films</b>	60 599	57 478	3 121
----------------------------	--------	--------	-------

b. consommations énergétiques

<b>Télésurveillance</b>	6 366	6 038	328
<b>Fluides (, eau électricité)</b>	34 052	32 298	1 754
<b>chauffage</b>	67 166	63 707	3 459

c. autres fournitures

<b>Produits d'entretien et fournitures</b>	4 971	4 715	256
<b>Analyses (CC)</b>	6 408	5 268	1 140
<b>Dépenses Inv CC</b>	19 011	18 032	979
<b>Dépenses Fonc CC</b>	41 348	39 219	2 130

*(réparation maintenance /Bati, analyses)*

Total	TOTAL CC	SCOLAIRES	CRECHES
Denrées et Fournitures	1 508 705	1 395 431	113 274

Total RH - Denrées et Fournitures	2 702 344	2 488 709	213 634
-----------------------------------	-----------	-----------	---------

#### 4 - AUTRES CHARGES INDIRECTES

Amortissement Matériel (/10 ans)	35 920	34 070	1 850	0
Amortissement du bâti (25 ans)	147 415	139 822	7 592	0
Fluides chauffage bureau actif	986	935	51	0
Réparation entretien bâti (15% bâti/25ans)	22 112	20 973	1 139	0
Assurance Dommages. Biens(base 1,01€/m²an)	919	872	47	0
Intérêts emprunt /4 388KE- FCTVA -43358€ subv (tableau emprunt DAF)	79 220	75 139	4 080	0

#### 4.1 Investissement commun 2014

Amortissement capital 250KE/10ans	25000	23 712	1 288	0
Intérêts emprunt /10ans	2136	2 026	110	0

#### 4.2 Acquisitions 2016

Amortissement capital 21 666€/10ans	2167	2 056	112	
Intérêts emprunt /10ans	134	127	7	

#### 4.3 Acquisitions 2017

Amortissement capital 151429€/10ans	15143	14 363	780	
Intérêts emprunt /10ans	855	811	44	

#### 4.4 Acquisitions 2018

Amortissement capital 132345/10ans	13235	12 553	682	
Intérêts emprunt /10ans	747	709	38	

#### 4.5 Acquisitions 2019

Investissements pas réalisées - report sur 2020				
4/ TOTAL CHARGES INDIRECTES	TOTAL CC	SCOLAIRES	CRECHES	
	345 988	328 169	17 820	

CUISINE CENTRALE				
TOTAL GENERAL (€)	TOTAL CC	SCOLAIRES	CRECHES	
	3 066 364	2 834 910	231 454	

Nombre de repas produits		964 906	63 797	
<b>2019 COUT UNITAIRE REPAS PRODUIT</b>		2,9380	3,6280	

base Convention 2017

3,435

écart sur convention

-0,50

coût 2018	3,1410	-0,2940	
coût 2017	2,9668	-0,4682	

Effectifs Roncq	163 296
Participation Roncq	479 766,37 €
Effectifs NeF	141 538
Participation NEF	415 841,00 €